



CHARTRE D'ENGAGEMENT OPERATEURS D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Plateforme « Vivez Sport »



Préambule

La plateforme « Vivez Sport », créée en 2021, s'inscrit dans la stratégie numérique du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et vise à rendre accessible aux familles et aux acteurs publics et privés les offres d'activités physiques et sportives (APS) mobilisables à titre expérimental à l'occasion des vacances.

Cet outil numérique répond à différents enjeux et besoins, notamment celui d'améliorer la connaissance et l'accès à des offres d'APS à finalité touristique par un meilleur référencement des activités proposées dans un cadre structuré et sécurisé.

La plateforme propose de faciliter l'intermédiation numérique entre la demande des usagers durant leurs vacances et les offres en matière d'activités sportives et in fine, doit permettre une meilleure adaptation de l'offre aux besoins des Français et des territoires en matière de produits sportifs touristiques, en veillant à conjuguer la demande avec la préservation des sites.

La charte d'engagement

Cette charte formalise la démarche de qualité dans laquelle les responsables des structures sportives s'engagent en s'inscrivant sur la plateforme « Vivez Sport ». Elle permet de référencer les offres des opérateurs qui y précisent la réalité de l'activité proposée, son caractère éco-responsable, sa capacité à accueillir tous types de publics, dont les personnes en situation de handicap, cela dans le respect de la réglementation en vigueur relative au domaine des APS.

Elle a une vocation fédératrice, elle précise les finalités, modes de fonctionnement et engagements communs que les structures sportives prennent lors de leur inscription sur la plateforme.

Lors de sa première inscription sur la plateforme, la structure qui mène une démarche volontaire s'engage à respecter cette charte en indiquant son accord avec les conditions générales d'utilisation du site. Elle souscrit ainsi aux principes fondamentaux d'accueil et de sécurité de la pratique énoncés ci-après.

En inscrivant ma structure sur la plateforme « Vivez Sport », je suis d'accord avec les conditions d'utilisation. Je m'engage ainsi sur l'honneur à :

Au niveau réglementaire, à :

- ☞ Garantir la fiabilité et la qualité des données renseignées ;
- ☞ Proposer une offre sportive inscrite dans le cadre de la réglementation notamment prévue par le code du sport et le code de l'action sociale et des familles ;
- ☞ Garantir l'honorabilité de l'exploitant de l'établissement d'activités physiques et sportives ;



- ☞ Assurer la détention d'une carte professionnelle en cours de validité de chaque personne enseignant, encadrant, animant une activité physique et/ou sportive pour laquelle cette personne est diplômée ;
- ☞ Avoir souscrit à un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile de la structure, celle des éducateurs sportifs qui encadrent contre rémunération et de tout préposé ainsi que des personnes admises pour exercer une activité ;
- ☞ Déclarer sans délai auprès des services de l'Etat compétents (Services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports des Directions des services départementaux de l'éducation nationale) du lieu du séjour ou d'activité de tout accident grave ainsi que de toute situation présentant ou ayant présenté des risques graves pour la santé et/ou la sécurité physique et morale des participants, notamment les mineurs accueillis.

Au niveau du service rendu à :

- ☞ Organiser un accueil physique des pratiquants et pratiquantes et leur proposer un accueil bienveillant en prenant en compte chaque personne dans sa singularité ;
- ☞ Proposer aux usagers une pratique d'APS dans les meilleures conditions de sécurité possibles et dans le respect des règles sanitaires en vigueur ;

Au niveau du respect de l'environnement à :

- ☞ Etre respectueux de l'environnement et du lieu dans lequel se déroule l'activité avec une attention accrue à la réduction des déchets (notamment plastiques à usage unique), à la quiétude de la biodiversité et aux modalités d'accès au site de pratique (transports les moins polluants possibles, mobilité active, transport en commun...);

